

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 9 septembre 2025 à 19 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, Saint-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : Michèle Turcotte
Harry Bird
Jocelyn Brasseur
Vincent Jarry
Alexandre Berger

EST ABSENT :

Formant quorum sous la présidence de madame Michèle Turcotte, mairesse

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

RÉSOLUTION 2025-09-158

Adoption du Plan de protection des milieux naturels

CONSIDÉRANT QUE le Plan de conservation des milieux naturels 2026-2030 de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton propose un plan d'action pour répondre aux enjeux socio-écologiques identifiés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est dotée en juin 2025 par voie de résolution (# 2025-06-103) d'une vision en matière de conservation des milieux naturels ;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action repose sur une démarche participative intégrant les résultats d'un sondage auprès des citoyens, d'un groupe focal, de deux séances de consultations publiques, d'ateliers avec les comités consultatifs en environnement et en urbanisme et le conseil municipal et rencontres avec les municipalités voisines;

CONSIDÉRANT QUE les 32 moyens proposés du Plan de conservation ont fait l'objet d'une évaluation multicritère ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse a permis d'identifier dix (10) moyens prioritaires, neuf (9) moyens à déployer selon la disponibilité des ressources et treize (13) moyens complémentaires à réaliser selon les opportunités qui se présentent ;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la cohérence des actions municipales avec les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire, la Stratégie québécoise de connectivité écologique et le Plan Nature 2030 ;

CONSIDÉRANT que l'adoption formelle de ce plan d'action constitue une étape essentielle pour opérationnaliser la vision municipale de la conservation des milieux naturels adoptée le 3 juin 2025, pour renforcer la résilience écologique et sociale du territoire et pour soutenir la mobilisation citoyenne et partenariale;

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton adopte officiellement les moyens du plan d'action révisé, tels que priorisés par l'analyse multicritère ;

QUE les dix (10) moyens de priorité 1 soient intégrés à la planification municipale, avec allocation des ressources nécessaires et identification des responsables internes ;

QUE les neuf (9) moyens de priorité 2 soient planifiés de manière progressive, en fonction des ressources et opportunités de partenariat disponibles ;

QUE les treize (13) moyens de priorité 3 soient conservés comme mesures complémentaires, à activer selon les occasions favorables ou dans le cadre de démarches intermunicipales et régionales ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Comité consultatif en environnement, au Comité consultatif d'urbanisme, à la MRC de Memphrémagog et aux municipalités voisines, afin de favoriser la concertation régionale et la mise en œuvre coordonnée des moyens ;

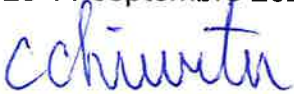
QU'une copie de ce plan de protection des milieux naturels et de son plan d'action soit déposée sur le site internet de la municipalité;

QUE le suivi de la mise en œuvre des moyens fasse l'objet d'un rapport annuel au Conseil municipal, incluant les ajustements nécessaires pour garantir leur efficacité et leur pérennité.

ADOPTÉE

Vraie copie certifiée conforme sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal, adopté par le conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Le 11 septembre 2025



Cristina Chiurtu
Directrice-générale et greffière-trésorière